



Crésus Banking

9.1 - Si vous utilisez un IBAN QR sans fichier de Facturation

9.1 - Si vous utilisez un IBAN QR sans fichier de Facturation

Par défaut, l'encaissement d'une facture sur l'**IBAN QR** saisi dans Crésus Banking ne sera pas transmis au fichier de comptabilité lors de la Réconciliation bancaire (le mouvement apparaîtra en gris clair dans la liste des mouvements importés, avec comme libellé « *Encaissement QR identifié / Exclu de la comptabilisation* ») :

<input type="checkbox"/>	Date d'écriture ▼	Type ▼	N° pièce ▼	Détails	Montant ▼	N° groupe	Date valeur
<input type="checkbox"/>	03.04.2020	Encaissement QR identifié Exclu de la comptabilisation (ignoré)	B-17	Compte bancaire Banque c/c: IBAN QR EVR-Banque Information transmise par la banque Crédit BVR 222222000564000000000118304 Libellé de libération Encaissement facture n°	28 930.00 + CHF		03.04.2020
<input type="checkbox"/>	04.04.2020	Encaissement QR identifié Exclu de la comptabilisation (ignoré)	B-15	Compte bancaire Banque c/c: IBAN QR EVR-Banque Information transmise par la banque Crédit BVR 222222000564300000000123308 Libellé de libération Encaissement facture n°	19 730.10 + CHF		04.04.2020

En effet, l'écriture de cet encaissement aura généralement déjà été comptabilisée depuis Crésus Facturation après traitement du fichier **camt.054** correspondant.

Cependant, il peut arriver que vous ayez saisi un n°**IBAN QR** dans Crésus Banking sans pour autant utiliser Crésus Facturation. En quel cas, il faut que ces *Encaissements QR identifiés* soient comptabilisés de la même manière que tout autre mouvement. Pour ce faire, il suffit de modifier le réglage par défaut suivant :

Compte bancaire » Réglages » Comptes à imputer (1) » Comptes à imputer (2) » Comptes à imputer (3) » **Comptes à imputer (4)**

Configuration du compte bancaire Banque c/c
Comptes à imputer (4)

Exclure ce compte bancaire de la comptabilisation

	01.01.2024 31.12.2024	01.01.2023 31.12.2023	01.01.2022 31.12.2022

IBAN QR: 01-1-2 (BVR-Banque) | v

Encaissements QR identifiés: Aucun compte spécifié | v **Exclu de la comptabilisation**

Préfixe (selon réglage Crésus Facturation): D

* Champs obligatoires

← PRÉCÉDENT
ENREGISTRER

- Cliquez sur le bouton *Exclu de la comptabilisation*;
- décochez la case *Exclure de la comptabilisation*;
- sélectionnez, à la rubrique *Encaissements QR identifiés* le compte à imputer par défaut pour ce type d'encaissement :



Compte bancaire » Réglages » Comptes à imputer (1) » Comptes à imputer (2) » Comptes à imputer (3) » **Comptes à imputer (4)**

Configuration du compte bancaire Banque c/c

Comptes à imputer (4)

Exclure ce compte bancaire de la comptabilisation

01.01.2024	01.01.2023	01.01.2022
31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022

IBAN QR	01-1-2 (BVR-Banque) v
Encaissements QR identifiés	Aucun compte spécifié v ⓘ ^
Modèle pour le libellé comptable autogénéré	Aucun compte spécifié
Préfixe (selon réglage Crésus Facturation)	1000 Caisse
	1010 Postfinance
	1020 Compte courant CHF
	1022 Compte courant EUR / EUR
	1023 Compte courant USD / USD
	1060 Titres à court terme
	1069 Correction de la valeur des titres
	1100 Créances résultant de livraisons et de prestations de services envers des tiers (débiteurs-clients) v

Insérer chaîne de substituti... | v

+ Chaîne

▪ Champs obligatoires